Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 19/10/2026 à 17h02
Réference de l'AR : 054-200051134-20261015-2026_066-DE
Affiché le 19/10/2026 ; Certifié exécutoire le 19/10/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de Lunéville

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays du Lunevillois

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :15

Nombre de conseillers en exercice :.....40

Date de convocation :
9 octobre 2026

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-six, le quatorze octobre à vingt heures, les Membres du Comite de pole se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 09/10/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Présidence : Philippe DANIEL, Président.

Etaient présents :
Régis AUBERTEIN, Jean-Claude BAZIN, Hervé BERTRAND, Jérôme BURDUCHE, Vianney COLELA, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Nicolas GERARD, Christian GEX, Jean-François GUSTAW, Maurice HERIAT, Hervé LAHEURTE, Cyrille LE NAOUR, Michel MARCEL, Olivier MARTET, Damien MATHIVET, Nicole MILBACH, Christophe SONREL, Nicolas THOUVENIN, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

Absents représentés : Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX pouvoir donné à Hervé BERTRAND, Catherine PAILLARD pouvoir donné à Philippe DANIEL, Eugéne PRINCIPE pouvoir donné à Vianney COLELA, Gaël THIRION pouvoir donné à Christian GEX, Yann DURAND titulaire de Nicole MILBACH, Renaud NOEL titulaire de Hervé LAHEURTE
Absents : Jean-Luc DEMANGE, Jacques LAMBLIN, Bernard MICLO
Secrétaire de séance : Monsieur Hervé LAHEURTE

Membres présents.....22
Absents représentés.....6
Absents.....3
Votants.....26

Délibération 2026_066
MOBILITE -Fixation des tarifs du transport urbain

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
22	*4*	*26*	*0*	*0*	*0*

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 19/10/2026 à 17h02
Réference de l'AR : 054-200051134-20261015-2026_066-DE
Affiché le 19/10/2026 ; Certifié exécutoire le 19/10/2026

Par délibération n° 2019-027 du 20 mars 2019, le comité de pôle du Pays du Lunévillois a fixé les tarifs pour le transport urbain.

Par délibération n°2025-044 du 02 juillet 2025, le comité de pôle a modifié les règles du tarif réduit.

Par délibération n°2025-053 du 15 septembre 2025 le comité de pôle du Pays du Lunévillois a validé l'attribution du contrat de délégation de service public de transport public routier de personnes à la société TRANSDEV GRANDEST.

Dans leur proposition de contrat, la société TRANSDEV a proposé d'arrondir certains tarifs du transport urbain.

Il revient au PETR du Pays du Lunévillois de valider cette nouvelle grille tarifaire :

LUNEO

		Au 01/11/26
· Ticket unitaire	**1.10 €**	**1.10 €**
· Ticket unitaire tarif réduit *	**0.55 €**	**0.55 €**
· Carnet de 10 voyages	**7.50 €**	**8.00 €**
· Carnet de 10 voyages tarif réduit *	**3.60 €**	**4.00 €**
· Pass Adulte – mensuel	**17.50 €**	**18.00 €**
· Pass Jeune (jeunes de moins de 26 ans) – mensuel	**8.70 €**	**9.00 €**
· Abonnement Jeune Annuel (prélevé sur 12 mois)	**83.40 €**	**84.00 €**
· Abonnement Adulte Annuel (prélevé sur 12 mois)	**167.00 €**	**167.00 €**

** Ayants-droit :*
- personnes de + de 65 ans
- détenteurs d'une carte d'invalidité 80% MDPH
- demandeurs d'emploi,
- Personnes dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond permettant de bénéficier de la complémentaire santé solidaire
- jeunes de – 18 ans

Un ticket donnant droit à un voyage d'une durée maximale d'une heure correspondances incluses.

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président et vu son rapport, le comité de Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE à partir du 01 novembre 2026** les nouveaux tarifs du transport urbain du réseau LULU EN BUS,
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches nécessaires pour la mise en application et l'affichage de ces tarifs avec les prestataires des réseaux,
- **AUTORISE** le Président à actualiser les tarifs en fonction de la tarification des contrats prestataires,
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget annexe mobilité-transport 2026 et suivants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 16 octobre 2026
Philippe DANIEL,
Président.

PETR
Pays du Lunévillois